Publié sur le site internet de la Ville de Metz le 02-02-2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE **2023/...**

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 janvier 2023

DCM N° 23-01-26-3

Objet : Rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de développement durable.

Rapporteur: Mme BURGY,

Le rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de développement durable répond aux exigences de la loi Grenelle 2 et à son décret d'application du 17 juin 2011 demandant aux collectivités de plus de 50 000 habitants l'établissement annuel d'un tel rapport.

Il doit être axé sur les cinq finalités de développement durable inscrites à l'article L 110-1 du Code de l'Environnement, et comporter d'une part, le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, et d'autre part, le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

La Ville de Metz a souhaité s'inscrire dans la dynamique des Villes en Transition en cohérence avec les 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030.

Ainsi, le rapport présente les premiers résultats des objectifs que s'est fixée la Ville de Metz en matière de transition écologique à l'horizon 2030.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Locales, pris notamment en son article L 2311-1-1 et D 2311-15,
VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 » rendant obligatoire pour la Ville de Metz la rédaction d'un rapport annuel d'évaluation de sa situation en matière de développement durable,
VU le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 d'application de la Loi Grenelle 2,

VU le programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée Générale des Nations Unies,

CONSIDERANT que l'évaluation des politiques de développement durable menées par la Ville de Metz est une obligation légale et qu'elle doit être présentée préalablement au débat sur le projet de budget,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE de la présentation du présent rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de développement durable et de la tenue du débat.

Service à l'origine de la DCM : Mission transition écologique et solidaire Commissions : Commission Transition Ecologique et Cadre de Vie Référence nomenclature «ACTES» : 8.8 Environnement

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz , Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération. Membres assistant à la séance : 44 Absents : 11 Dont excusés : 9

Décision : SANS VOTE Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20230126-123562-DE-1-1 N° de l'acte : 123562

Délibération rendue exécutoire le 27 janvier 2023
après affichage et transmission au contrôle de légalité.
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,

Publié sur le site internet de la Ville de Metz le 02-02-2023

VILLE DE METZ

Rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE

2021/2022

Publié sur le site internet de la Ville de Metz le 02-02-2023

SOMMAIRE

Comment aborder ce rapport ? p4
Les objectifs du développement durable 2030 de l'ONU p4
Les 5 finalités du développement durable et les principaux objectifs à Metz p6

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1
Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains p7

Éducation au développement durable p8
Emploi p9
Santé-environnement p10
- *Qualité de l'air p10*
- *Santé et sécurité au travail p11*
- *Éco-mobilité p12*

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2
Adapter le territoire au changement climatique et en atténuer les effets p13

Transition énergétique p14
- *Énergies renouvelables p14*
- *Rénovation énergétique p15*
- *Constructions neuves p16*
- *Lutte contre la précarité énergétique p17*

Atténuation du changement climatique p18
- *Réduire les émissions de GES p18*
- *Réduire l'empreinte carbone p19*

Adaptation au changement climatique p20
- *Adaptation à la chaleur p20*
- *L'eau potable p21*

L'Eurométropole de Metz en matière de mobilité durable et d'inclusion p22
Zoom sur : Les aménagements cyclables / Les zones 30 p23

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3
Renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations p25

Action sociale et insertion p26
Insertion par l'activité économique p27
Égalité des femmes et des hommes p28
Solidarité entre territoires pour une eau de qualité - Le Rupt de Mad p29
Proximité et instances citoyennes p30

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4
Développer des modes de production et de consommation responsables p31

Gestion des déchets, propreté et économie circulaire p32
Consommation d'eau p33
Collectivité responsable p34
- *Alimentation durable p34*
- *Achats responsables p35*
- *Éco-manifestations p36*

Économie sociale et solidaire p37
Consommation responsable p38

ORIENTATION STRATÉGIQUE 5
Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources p39

Réservoir de biodiversité et continuités écologiques p40
Protéger les milieux et les ressources p41
Place de l'animal dans la ville p42
Sensibilisation à la nature en ville p43

GLOSSAIRE p44

ÉDITO

Face au contexte de ces dernières années et aux phénomènes majeurs qui tirent encore et toujours la sonnette d'alarme face au dérèglement climatique, toute collectivité responsable doit mettre la transition écologique et sociale au centre de l'action politique. Notre équipe municipale a toujours eu cette sensibilité à cœur et cela est un atout fort pour relever le défi annoncé depuis longtemps mais qui s'accélère sensiblement : tout faire pour lutter contre le dérèglement climatique.

Après notre élection en 2020, nous avons souhaité fixer des objectifs ambitieux sur la base des objectifs de l'ONU afin que le référentiel soit impartial. Le rapport de développement durable fait état comme chaque année des réalisations concrètes mises en œuvre dans ce domaine ainsi que des résultats obtenus. La lecture doit être qualitative et quantitative dès lors que cela a du sens.

Ces objectifs sont transversaux, ils concernent évidemment de nombreux enjeux. C'est donc un travail collectif quotidien que chaque élu municipal doit mener. Dans le cadre de sa délégation, en collaboration avec celles des autres, les élu(e)s contribuent par les actions qu'ils mènent, par les dispositifs ou les programmes développés, à l'atteinte de ces objectifs.

Ce travail collectif est nécessaire et va être renforcé avec la crise énergétique que nous connaissons. La collectivité a pris ses responsabilités avec notamment l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, mais elle va aller plus loin encore avec la mise en œuvre d'un programme d'efficacité énergétique ambitieux sur son patrimoine et le développement de la production d'énergie photovoltaïque. La rénovation des passoires thermiques est la première étape pour générer des économies d'énergies.

La Ville accompagne également les Messins dans leur transition et notamment les foyers les plus en précarité énergétique avec le développement d'un programme expérimental pour accompagner ces derniers dans des travaux de rénovation de leur logement.

Permettre l'épanouissement de tous nos concitoyens et leur proposer des modes de consommation plus responsables sont également des clefs de la transition locale. Les objectifs et les premiers résultats sont là, ils sont à la hauteur de l'enjeu. La préservation de la biodiversité, la plantation d'arbres sont également des marqueurs de l'adaptation de la Ville au dérèglement climatique et nous permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants. Ces actions que nous menons au service de tous, s'effectuent avec nos nombreux partenaires que nous tenons à saluer (associations, entreprises, Etat, autres collectivités locales, Chambres consulaires, etc.) et sans qui nous ne pourrions avoir autant d'ambition.

Nous poursuivons notre engagement, et nos actions !

Rachel BURGY
Adjointe à la Transition écologique
et énergétique, Lutte contre le dérèglement
climatique et à l'Économie sociale, solidaire
et l'Économie circulaire

François GROSDIDIER
Maire de Metz
Président de l'Eurométropole de Metz
Vice-Président de la région Grand-Est
Membre honoraire du Parlement

COMMENT ABORDER CE RAPPORT ?

- Le précédent rapport développement durable et solidaire présentait les orientations stratégiques et les objectifs de la Ville à l'horizon 2026 et 2030.

- Ce rapport rappelle les différents objectifs pour 2026 et 2030 liés aux objectifs de développement durable (ODD) et présente soit les premières tendances, soit la donnée qui servira de valeur référence pour l'année 0 du suivi de l'objectif.

- Certains objectifs nécessitent un temps de préparation et de mise en œuvre avant d'être atteints ; aussi une donnée éloignée de l'objectif n'exprime pas un statu quo mais une préparation technique préalable nécessaire pour atteindre l'objectif fixé. C'est pourquoi le suivi des objectifs est accompagné d'une ou plusieurs brèves illustrant les actions mises en œuvre pour atteindre ces objectifs, quelques données chiffrées pertinentes, et des perspectives.

- Ce rapport est basé sur des données consolidées couvrant l'année 2021.

Les objectifs du développement durable : les ODD 2030 de l'ONU

Les objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par 193 pays aux Nations Unies en septembre 2015. Ces 17 objectifs s'accompagnent de 169 cibles liées entre elles et forment le cœur de l'agenda 2030. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement durable comme le climat, la biodiversité, l'éducation, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique, la paix, l'agriculture,... Cadre de référence instaurant un langage commun, les ODD ont pour ambition d'assurer une transition juste vers un développement durable d'ici à 2030 et induisent la mise en œuvre de partenariats multi-acteurs. Des déclinaisons territoriales de l'Agenda 2030 peuvent être engagées compte-tenu des leviers d'action dont disposent les collectivités dans leur rôle de relais et leur capacité à mobiliser les acteurs locaux.

1. **Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde**
2. **Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable**
3. **Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge**
4. **Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**
5. **Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles**
6. **Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau**
7. **Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable**
8. **Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous**
9. **Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation**
10. **Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre**
11. **Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**
12. **Établir des modes de consommation et de production durables**
13. **Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**
14. **Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable**
15. **Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité**
16. **Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous**
17. **Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser**

LES 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET LES PRINCIPAUX OBJECTIFS À METZ :

Finalité 1 : Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains

Principaux ODD concernés :

Finalité 2 : Atténuer le changement climatique et adapter le territoire

Principaux ODD concernés :

Finalité 3 : Renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations

Principaux ODD concernés :

Finalité 4 : Développer les modes de production et de consommation responsables

Principaux ODD concernés :

Finalité 5 : Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources

Principaux ODD concernés :

Idéogrammes des objectifs :

Objectifs d'exemplarité de la Ville : fonctionnement interne ou réalisations directes de la Ville dans le cadre de ses compétences

Objectifs territoriaux : leviers partiellement entre les mains de la Ville, mise en mouvement des acteurs vers un résultat collectif (notamment en lien avec l'Eurométropole de Metz)

Orientation stratégique 1

CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Liens avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) :

Publié sur le site internet de la Ville de Metz le 02-02-2023

Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Périmètre de l'objectif
Les écoles, les crèches municipales ainsi que les MJC et les centres messins

Objectif 2026

75 % des enfants scolarisés sensibilisés à l'environnement et au développement durable à la fin de leur scolarité dans le premier degré

Objectif 2030

100 % des enfants scolarisés sensibilisés à l'environnement et au développement durable à la fin de leur scolarité dans le premier degré

Première année : 25 %

ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En actions

Le nouveau Projet Educatif de Territoire (PEdT), labellisé Plan Mercredi (afin de couvrir l'ensemble des temps de l'enfant), traduit pour les 3 prochaines années, une ambition éducative partagée par la Ville et l'ensemble de la communauté éducative. Au cœur de ce PEdT figurent 4 axes de travail* dont celui consacré à l'éducation au développement durable afin de permettre une sensibilisation et une responsabilisation des enfants sur leurs comportements de futurs consommateurs, d'apporter une meilleure connaissance de l'environnement naturel urbain, et de favoriser des comportements éco-responsables.

Citons parmi les actions éducatives proposées par les partenaires associatifs ou des services de la Ville, les animations-découvertes sur les oiseaux, les arbres remarquables ou le jardin botanique, les opérations « L'herbier de mon quartier », « Mon jardin à l'école », ou « Un coin de Nature à l'école », les sensibilisations citoyennes comme « De l'école de la propreté à l'éveil à la citoyenneté », « Gestion durable des ressources en eau », « Voyage et découvertes autour de mon petit-déjeuner équitable ».

** Culture et citoyenneté / développement durable et environnement / école inclusive et lutte contre les discriminations / santé et bien-être des enfants.

Quelques chiffres

- **9 300** enfants scolarisés dans le premier degré à Metz
- **2 344** enfants sensibilisés au développement durable en 2021

EMPLOI

En actions

Le référent handicap de la Direction des ressources humaines pilote des actions en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, en lien avec le FIPHFP* (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

Dans le cadre de son conventionnement avec le FIPHFP, la Ville de Metz a proposé à plusieurs personnes en situation de handicap de participer à un stage d'observation d'une semaine au sein de plusieurs services. Cette action, baptisée METZ HANDUO, a été organisée durant la Semaine Européenne pour l'Emploi des personnes handicapées, et a permis à des stagiaires de différents horizons de découvrir la collectivité, ses compétences et de créer du lien avec les agents. Au-delà d'une immersion professionnelle, le but est surtout de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. CAP EMPLOI, partenaire principal du réseau emploi handicap, s'est chargé de proposer à la Direction des ressources humaines les différents profils de candidats intéressés par la démarche.

3 directions ont accueilli des stagiaires : la Direction déléguée proximité, le Pôle parcs, jardins et espaces naturels et la Mission Ville inclusive.

Quelques chiffres

- **2 239** agents ETP dans la collectivité
- **152** agents ETP en situation de handicap

Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Périmètre de l'objectif
Les agents municipaux ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), en incapacité permanente partielle (IPP) et en restrictions médicales

Objectif 2026

Viser 7 % de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE)

Objectif 2030

Viser 8 % de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE)

Donnée initiale de référence : 6,8 %

Publié sur le site internet de la Ville de Metz le 02-02-2023

Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains

TERRITOIRE EXEMPLAIRE

Périmètre de l'objectif
À l'échelle du territoire de l'Eurométropole. Objectif engageant d'autres acteurs pour un résultat collectif

Objectif 2026

Viser 6 jours de dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé humaine PM10*

Objectif 2030

Viser zéro jour de dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé humaine PM10*

L'appellation "PM10" désigne les particules fines en suspension dans l'air dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres

3 jours de dépassement en 2021

SANTÉ - ENVIRONNEMENT

1/ QUALITÉ DE L'AIR

En actions

Dans la continuité de l'étude SESAME, la Ville a lancé, en partenariat avec ATMO Grand Est et la fondation UEM, une expérimentation nommée « Espace test SESAME ». Cet espace installé fin 2020 à Metz Borny a vocation à mesurer régulièrement la qualité de l'air tout en évaluant l'impact des arbres. Quatorze espèces ont été plantées. Spécialement sélectionnées pour leurs vertus, ces plantations doivent permettre d'améliorer la qualité de l'air et favoriser la biodiversité.

Une première campagne de mesures a été réalisée avant plantation. Ces mesures ont mis en évidence l'influence du trafic routier sur les concentrations de la plupart des polluants.

Une deuxième campagne, après plantations, est en cours et devrait permettre d'apporter une première conclusion quant à l'impact des plantations sur la concentration des polluants comme les particules fines (PM 10) ou les oxydes d'azote (NOx), les métaux lourds,... Ces campagnes devraient se poursuivre tous les 2 ans jusqu'à croissance complète des végétaux.

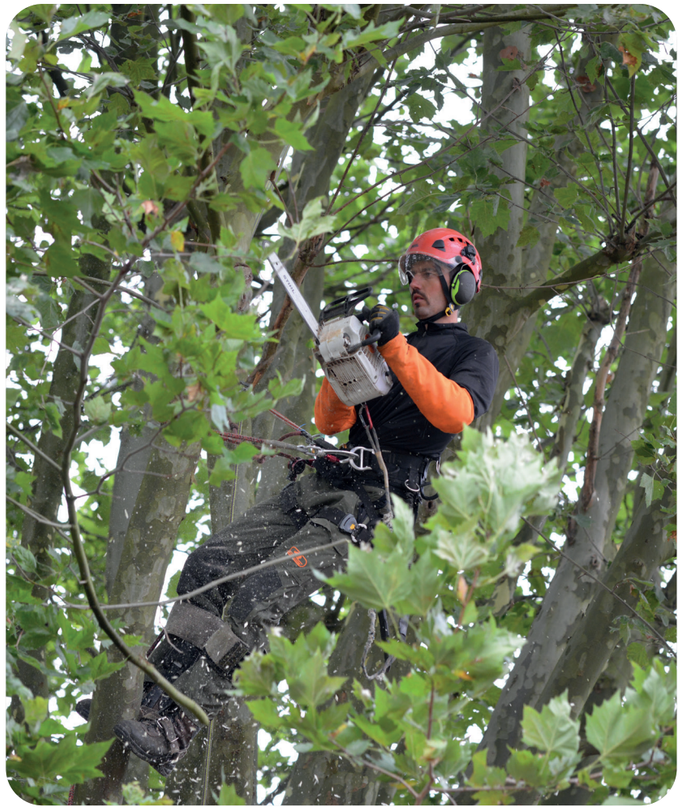

2/ SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

En actions

L'analyse des accidents du travail est une étape cruciale de la démarche de prévention, bien qu'elle ait lieu a posteriori. Elle permet de comprendre ce qu'il s'est passé, d'identifier les causes de l'évènement et de mettre en place des mesures de prévention pertinentes pour éviter qu'un accident du travail ne se reproduise.

Les mesures de prévention sont systématiquement rappelées par l'assistant de prévention lors des ¼ heure sécurité. Ces temps permettent d'informer et d'échanger sur les différents thèmes liés à la prévention des risques.

1/4 d'heure sécurité
Temps de prévention animés par les assistants de prévention de la DRH, ces actions d'une durée réelle de 30 minutes sont adaptées selon les spécificités des métiers. Elles mettent notamment l'accent sur les préconisations, les consignes de sécurité, les équipements de protection et la réglementation. Elles permettent aussi de partager les bonnes pratiques et les expériences tout en identifiant les situations à risque en lien avec le document unique.

Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Périmètre de l'objectif
Uniquement pour les accidents avec arrêt de travail des agents (hors accidents de trajets)

Objectif 2026

Réduire à 28 le taux de fréquence des accidents de travail des agents

Objectif 2030

Réduire à 25 le taux de fréquence* des accidents de travail des agents

*taux de fréquence : nombre d'accidents/nombre d'heures travaillées x 1 000 000 (pour obtenir un chiffre exploitable)

26 % de taux de fréquence actuel des accidents du travail

Publié sur le site internet de la Ville de Metz le 02-02-2023

Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Périmètre de l'objectif
Accidents en lien avec les déplacements professionnels et les trajets des agents municipaux

Objectif 2026

Sensibiliser aux déplacements alternatifs et former 60% des agents qui disposent d'un permis VL à l'éco-conduite

Objectif 2030

Sensibiliser aux déplacements alternatifs et former 100% des agents qui disposent d'un permis VL à l'éco-conduite

46 % des agents disposant d'un permis VL ont été formés à l'éco-conduite

3/ ÉCO-MOBILITÉ

En actions

Des formations à l'éco-conduite sont proposées aux agents. Axées sur la pratique, elles sont destinées à tous les agents utilisant des véhicules de service dans le cadre de leurs missions. Ces sessions internes sont dispensées, tout au long de l'année, par des agents-formateurs issus du réseau des AP3R (Agents de Prévention, Relais des Risques Routiers).

L'objectif : agir sur les déplacements des agents pour répondre aux objectifs de 10 % de baisse de la consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet, de réduire les dépenses d'entretien et de maintenance des véhicules de service (moindre usure des freins, des pneumatiques) et de limiter le risque d'accident.

En parallèle, à travers son Plan de Déplacement Administration (PDA), la collectivité développe une politique de déplacements internes qui vise à réduire les émissions de CO2 et à diminuer la consommation de ressources. Le PDA favorise ainsi l'écomobilité en proposant aux agents des solutions alternatives à la voiture individuelle pour des déplacements plus propres et plus économiques tout en contribuant à faire de la Ville de Metz une administration écoresponsable.

Dans les années à venir, la municipalité va renforcer ces sessions internes afin que tous les agents aient les bons réflexes et habitudes de conduite.

Suivi du % d'agents formés à l'éco-conduite

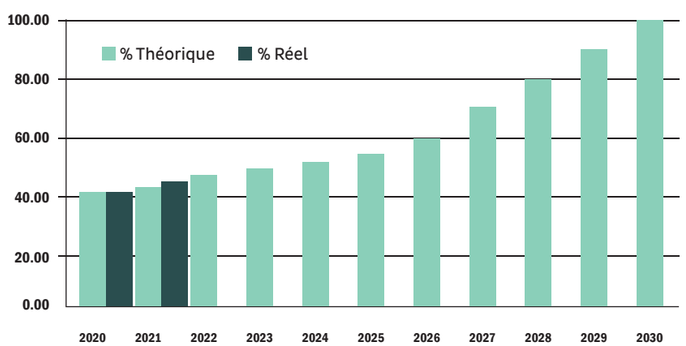

Quelques chiffres

- **42** agents formés à l'éco-conduite en 2021
- **428** agents formés à l'éco-conduite depuis la mise en place de la formation
- **924** agents autorisés à conduire un véhicule

Orientation stratégique 2

ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET EN ATTÉNUER LES EFFETS

Liens avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) :

Publié sur le site internet de la Ville de Metz le 02-02-2023

Adapter le territoire au changement climatique et en atténuer les effets

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Périmètre de l'objectif
Concerne la réduction de la part du gaz, du fioul et de l'électricité non renouvelable, hors activités industrielles et hors transport sur le territoire messin

Objectif 2030

Atteindre 1/3 d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix des énergies consommées sur le territoire messin

En 2019, 19,4% d'EnR&R dans le mix des consommations énergétiques du territoire messin

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

1/ ÉNERGIES RENOUVELABLES

En actions

La production d'énergie renouvelables et de récupération (EnR&R) sur le territoire de la ville de Metz était de 411 GWh en 2019 (dernières données disponibles).

En 2019, le taux de couverture de la consommation d'énergie par des énergies renouvelables produites localement est de 19,4%. Ces énergies renouvelables et de récupération sont thermiques à 84% et électriques à 16%.

Metz : production EnR&R électrique répartition par type

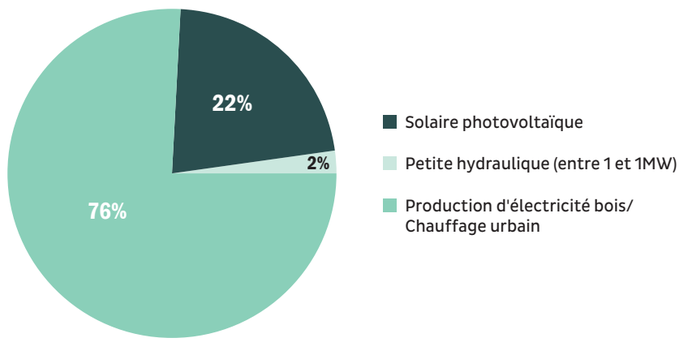

Metz : production EnR&R thermique répartition par type

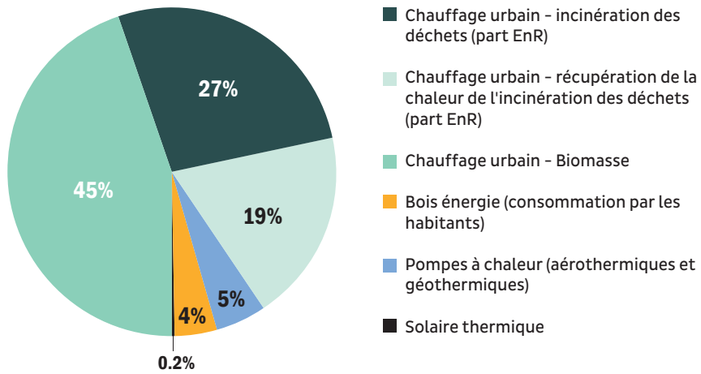

2/ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le Cloître des Récollets fait l'objet d'importants travaux de conservation et de rénovation énergétique pour l'inscrire pleinement comme le Haut-Lieu de l'écologie à Metz avec une ouverture élargie au public.

En actions

La rénovation énergétique des bâtiments municipaux constitue un enjeu majeur de la transition énergétique. Le « décret tertiaire », entré en vigueur en 2019, fixe une obligation réglementaire pour les bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² de réduire la consommation en énergie finale d'au moins 40 % dès 2030, puis 50% et 60% respectivement en 2040 et 2050.

Ce décret vient renforcer une politique volontariste de réduction des consommations énergétiques des bâtiments municipaux les plus énergivores.

Sur les 170 bâtiments municipaux concernés par ce décret, 56 ont déjà fait l'objet d'un audit énergétique qui va permettre d'élaborer un programme pluriannuel prévisionnel d'investissement.

Les premiers gros travaux engagés, à la suite des diagnostics concernent :

- La rénovation énergétique de l'école des Hauts-de-Vallières, des gymnases Hannoncelles au Sablon et rue des Pensées à Magny
- La rénovation énergétique et le raccordement au chauffage urbain du bâtiment n°5 du Cloître des Récollets
- La rénovation complète du système de chauffage électrique du groupe scolaire des 4 Bornes avec un raccordement au chauffage urbain (une économie estimée à plus de 100 000€)
- Le renouvellement de l'éclairage intérieur et extérieur des gymnases du Technopole, de Magny et de La Patrotte.

Adapter le territoire au changement climatique et en atténuer les effets

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Périmètre de l'objectif
l'objectif concerne la réalisation d'audits énergétiques sur les entités et bâtiments municipaux de plus de 1 000 m² en lien avec le décret tertiaire

Objectif 2030

Planifier les travaux de rénovation énergétique des bâtiments concernés par le décret tertiaire

Quelques chiffres

- **56** bâtiments ont fait l'objet d'un audit énergétique

Publié sur le site internet de la Ville de Metz le 02-02-2023

Adapter le territoire au changement climatique et en atténuer les effets

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Périmètre de l'objectif
Sur tous les terrains de la Ville de Metz et les Zones d'Aménagement Concertées (ZAC), écoquartiers Coteaux de la Seille et Sansonnet

Objectif 2030

Viser 100% des constructions neuves certifiées NF Habitat HQE

3/ CONSTRUCTIONS NEUVES

En actions

Le futur centre socioculturel de Borny, dont l'ouverture est prévue au 3e trimestre 2024, sera un bâtiment innovant et écologique.

D'une superficie de 2 000 m², il sera certifié Haute Qualité Environnementale (HQE), garantissant pour sa construction et son fonctionnement un équilibre entre respect de l'environnement, qualité de vie et performances énergétiques et économiques.

Efficient, il aura une consommation d'énergie 30 % inférieure à la limite autorisée par la réglementation thermique en vigueur. Il disposera d'une toiture en terrasse végétalisée, atout esthétique mais également fonctionnel puisqu'elle assurera une partie de l'inertie thermique de l'édifice.

4 bâtiments municipaux certifiés HQE : l'Agora, le restaurant scolaire le Grangousier à la Corchade, le restaurant du groupe scolaire Debussy, et le restaurant de l'école Jean Morette dans le quartier Nouvelle-Ville.

Depuis 2019, une convention de partenariat NF Habitat HQE a été signée entre la Ville et l'organisme certificateur officiel CERQUAL pour les ZAC concédées (Zones d'Aménagement Concertées) Coteaux de la Seille et Sansonnet : 184 logements collectifs et 26 logements individuels ont été certifiés NF Habitat HQE. 70 logements collectifs supplémentaires sont actuellement en travaux.

4/ LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

En actions

La Ville de Metz, en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du pays Messin s'est engagée dans l'expérimentation Pacte -15% pour une durée de 2 ans.

Le Pacte -15% a pour objectif de diminuer la précarité énergétique chez les ménages aux ressources modestes par une approche qui va au-devant des ménages vivant dans des passoires thermiques pour les inciter à réaliser des travaux d'économie d'énergie.

Ce programme repose sur trois piliers :

- Repérer les ménages grâce au croisement des données sociotechniques, les contacter et programmer une visite à domicile
- Réaliser un diagnostic énergétique gratuit du logement avec des scénarios de travaux et les aides mobilisables
- Accompagner les ménages dans leurs demandes d'aides financières et proposer des solutions pour réduire leur reste à charge.

Un diagnostic territorial de la Ville de Metz a été réalisé en 2021 permettant ainsi de dresser un portait précis de la précarité énergétique (17% contre 14% en France Métropolitaine), faisant apparaitre des quartiers et zones plus touchés par ce phénomène, et dont les ménages doivent être accompagnés. Une mobilisation sans précédent des acteurs locaux en faveur de la lutte contre la précarité énergétique a pu émerger grâce au programme Pacte-15%.

Quelques chiffres

- **503** ménages contactés dont 54% éligibles au dispositif.
- **166** ménages non éligibles ont accepté d'être dirigés vers l'Alec du pays messin pour démarrer un accompagnement
- **101** visites à domicile réalisées
- **20** ménages se sont engagés dans des travaux, et une trentaine en cours de décision
- **51** copropriétés représentant **1 247** logements ont bénéficié d'un conseil ou d'un accompagnement par l'Alec du pays messin en 2021, ainsi que **459** logements individuels. On note, pour 2022, plus d'un tiers de sollicitations supplémentaires
- **124** logements sociaux situés en Quartier Prioritaire de la Ville ont bénéficié d'une aide à la réhabilitation énergétique de l'Eurométropole de Metz en 2021
- **2 471** logements ont bénéficié de travaux de remplacement de menuiseries et/ou de chaudière et **194** logements ont bénéficié d'une réhabilitation globale par la SEM-Eurométropole Metz Habitat

Adapter le territoire au changement climatique et en atténuer les effets

TERRITOIRE EXEMPLAIRE

Périmètre de l'objectif
le territoire messin

Objectif 2026

viser 1 500 rénovations énergétiques de bâtiments d'habitation

Objectif 2030

viser 2 400 rénovations énergétiques de bâtiments d'habitation

Publié sur le site internet de la Ville de Metz le 02-02-2023

Adapter le territoire au changement climatique et en atténuer les effets

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Périmètre de l'objectif
Concerne uniquement le patrimoine et les activités municipales

Objectif 2026

Réduire de 65% les émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Metz

Objectif 2030

Réduire de 75% les émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Metz

61% de réduction des GES entre 2008-2021

ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1/ RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES

En actions

- Sur la période 2008-2021, la consommation d'énergie en Gigawatt/Heure a baissé de 18% contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de presque 61%.
- La trajectoire pour atteindre l'objectif 2026 est correcte.
- La bascule du chauffage urbain sur un mix déchets/bois contribue grandement aux bons résultats en matière de réduction des GES.

Ville de Metz

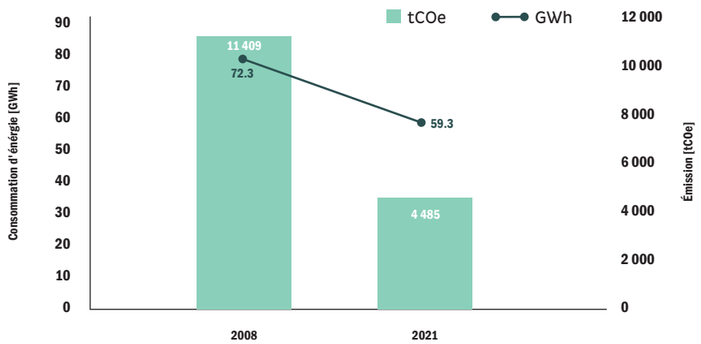

- La répartition des émissions de GES du patrimoine et des activités de service concerne les bâtiments municipaux pour 67%, la flotte de véhicules municipaux pour 23,6%, et l'éclairage public pour 9,4%.

- Le plan d'action des prochaines années pour atteindre l'objectif fixé couvre l'ensemble des champs d'action :

- La mise en œuvre d'actions de sobriété (économies de chauffage, passage systématique des éclairages en leds,...)
- La conversion de la flotte de véhicules municipaux en véhicules basse émission (électrique)
- La mise en œuvre d'actions d'éco-conduite, de limitation des déplacements et de report modal
- La poursuite du plan de rénovation de l'éclairage public
- L'accroissement du rythme de rénovation des bâtiments municipaux.

2/ RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE

En actions

- En 2010, les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire messin étaient de 422 650 tonnes de CO2 équivalent (tCO2eq).
- En 2019 (dernières données disponibles), elles étaient de 295 250 tCO2eq, soit une diminution de 30%. Sur cette même période, cela représente une baisse de la consommation d'énergie de 15%.

Territoire de Metz

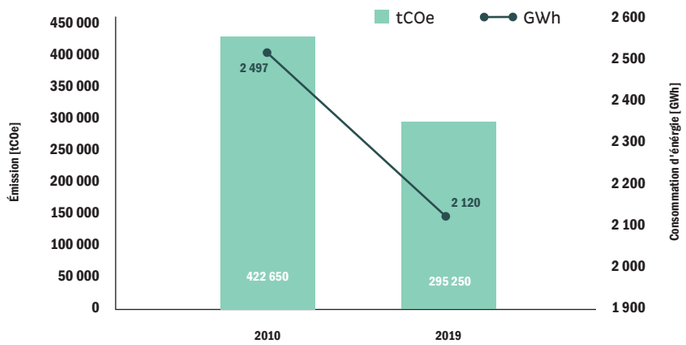

- La trajectoire pour atteindre les objectifs 2026 et 2030 du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de l'Eurométropole est correcte, et le plan d'action des prochaines années pour atteindre les objectifs fixés prévoit de :

- Poursuivre la rénovation des logements sociaux
- Massifier les travaux de rénovation des logements
- Inciter la construction de logements neufs performants
- D'informer et sensibiliser à l'attention du tertiaire et du commerce
- Faire aboutir un PLU intercommunal avec des objectifs ambitieux sur les thématiques énergie et climat
- Poursuivre le déploiement du METTIS, des zones 30, des pistes cyclables, des places de stationnement vélos et des zones piétonnes
- Déployer la mobilité électrique.

Adapter le territoire au changement climatique et en atténuer les effets

TERRITOIRE EXEMPLAIRE

Périmètre de l'objectif
Concerne la réduction des gaz à effet de serre à l'échelle du territoire messin

Objectif 2026

Réduire de 31% les émissions de gaz à effet de serre du territoire

Objectif 2030

Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre du territoire

30% de réduction des GES du territoire sur la période 2010-2019

Publié sur le site internet de la Ville de Metz le 02-02-2023

Adapter le territoire au changement climatique et en atténuer les effets

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Périmètre de l'objectif
Territoire messin

Objectif 2026

60% des cours d'écoles auront fait l'objet d'une adaptation à la chaleur et/ou végétalisation

Objectif 2030

100% des cours d'écoles auront fait l'objet d'une adaptation à la chaleur et/ou végétalisation

Première année : 7,5%

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1/ ADAPTATION À LA CHALEUR

En actions

Les épisodes caniculaires précoces des dernières années ont amené la Ville de Metz à adapter les cours des écoles. Certaines cours de récréation sont très minérales, sans espace ombragé et avec peu d'arbres de grande taille pouvant procurer ombre et fraîcheur aux enfants.

L'objectif est donc de rafraîchir au mieux les cours en cas de fortes chaleurs pour baisser la température. Il est prévu de remplacer environ 30 % de la surface minérale des cours par des surfaces naturelles (pavés drainants, jardins pédagogiques et herbe). De nombreux arbres seront plantés, permettant la création d'îlots de fraîcheur. Une sensibilisation avec des ateliers de l'association CPN coquelicot a lieu lorsqu'il y a une végétalisation.

Suivi de l'adaptation à la chaleur et/ou de la végétalisation des cours d'écoles

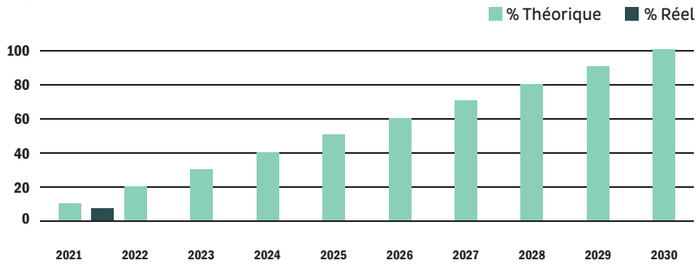

Quelques chiffres

- **7,5 %** des cours d'écoles ont fait l'objet d'une adaptation à la chaleur et/ou travaux de végétalisation
- Pour atteindre les objectifs, **10** cours d'écoles seront adaptées chaque année dont **2** grands projets sur des cours très bitumées
- **8** écoles adaptées : les groupes scolaires la Seille et Saint Eucaire, les maternelle Petits Poucets, les coccinelles, St Maximin, Colucci, Domaine fleuri, Cavalier bleu

2/ L'EAU POTABLE

En actions

De nouvelles ambitions ont vu le jour en faveur d'un urbanisme durable et d'une renaturation de la ville : lutte contre les îlots de chaleur, création de parcours fraîcheur incluant le déploiement de bornes fontaine aux abords des aires de jeux et des terrains multisports, déploiement de nouveaux jardins à moins de 500m de chaque habitation, développement de forêts urbaines, végétalisation des cours d'écoles, protection de la biodiversité, éducation à l'environnement, etc.

Les épisodes récurrents de fortes chaleurs font de l'accès à l'eau potable une nécessité, tout comme l'accès à des ilots de fraicheur, dispositifs essentiels d'adaptation au changement climatique.

Quelques chiffres

- **103** aires de jeux / fitness / multisports en accès libre dont **71** aires de jeux, **22** terrains multisports et **10** aires de fitness et de street workout
- **25** aires de jeux / fitness / multisports en accès libre équipées d'une borne fontaine d'eau potable
- **24%** des aires de jeux / fitness / multisports en accès libre équipées d'une borne fontaine d'eau potable

Adapter le territoire au changement climatique et en atténuer les effets

TERRITOIRE EXEMPLAIRE

Périmètre de l'objectif
Territoire messin

Objectif 2026

60% des aires de jeux/aires de fitness/terrains multisports en accès libre équipés d'une borne-fontaine d'eau potable

Objectif 2030

100% des aires de jeux/ aires de fitness/terrains multisports en accès libre équipés d'une borne-fontaine d'eau potable

Première année : 24%

Publié sur le site internet de la Ville de Metz le 02-02-2023

EUROMÉTROPOLE METZ

D'ICI À 2030 SUR LE TERRITOIRE MESSIN, L'EUROMÉTROPOLE DE METZ ENVISAGE, EN MATIÈRE DE MOBILITÉ DURABLE :

De traiter 100% des linéaires de zone 30. Sur les 368 km de voirie, 100 km sont identifiés comme réseau structurant où il est impossible d'abaisser la vitesse. Sur les 265 kms de voiries restantes, 57% sont traitées en zones 30 (soit un peu plus de 152 km)

D'installer 150 bornes, Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) sur le domaine public et dans les parkings publics. 29 bornes actuellement disponibles (17 dans les parkings publics et 12 sur le domaine public)

De multiplier le nombre de passages vélo par 2.5 (150%) par rapport aux résultats 2022. Les données de l'étude menée en 2022, en lien avec le CEREMA, sur le niveau de fréquentation des vélos par la mise en place de compteurs vélos sur des voies passantes seront disponibles en 2023.

D'augmenter de 30% le nombre de validations des transports en commun. 18 128 673 validations constituent la donnée de référence à partir de laquelle sera calculé l'objectif de 30%.

De mettre en place 20% des bus à très faible émission au sein du parc des bus des TAMM. Sur les 196 bus, 2% sont actuellement des bus à très faible émission.

DANS LE DOMAINE DE L'INCLUSION :

D'abaisser à 500 le nombre de points inaccessibles en voirie. Ce nombre est aujourd'hui de 684 sur le territoire de la Métropole.

De rendre 100% des arrêts de transports en commun accessibles aux personnes à mobilité réduite (hors arrêts identifiés comme impossibilité technique avérée).

Sur les 1 035 arrêts, 103 sont identifiés comme impossibilité technique. Sur les 932 arrêts restants, 635 ont été rendus accessibles soit un peu plus de 68% des arrêts concernés.

ZOOM SUR

LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Dans l'attente des résultats de fréquentation des pistes cyclables, des travaux d'aménagements cyclables sont réalisés chaque année afin d'atteindre l'objectif de doubler le réseau de pistes cyclables sur le territoire métropolitain à l'horizon 2030.

Plusieurs équipements ont ainsi été réalisés sur le territoire messin dans les rues Charlemagne et Pasteur (1 300m double sens afin de pérenniser la corona piste mise en place lors du déconfinement) la rue Lothaire (1 300m double sens) afin de relier à terme les quartiers Sablon - Queuleu - Technopôle par une piste cyclable continue et sécurisée, ou encore la rue du pont des Morts (100m). Plusieurs axes structurants tels que l'avenue Foch et le boulevard Paixhans feront l'objet d'aménagements cyclables.

LES ZONES 30

Le dernier secteur messin passé en zone 30 est la partie du quartier Nouvelle-Ville située à l'ouest de la rue du XXème corps Américain. Cette mesure a permis de créer de nouveaux équipements de sécurité et de revoir l'accessibilité de l'espace public.

Les quartiers de La Patrotte et de Devant-lès-Ponts feront l'objet d'une prochaine requalification en zone 30.

Publié sur le site internet de la Ville de Metz le 02-02-2023

Orientation stratégique 3

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LES SOLIDARITÉS ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

Liens avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) :

Publié sur le site internet de la Ville de Metz le 02-02-2023

Renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations

Périmètre de l'objectif
L'objectif concerne uniquement les quartiers de la politique de la ville (QPV)

Objectif 2026

Réduire de 25% le taux de pauvreté monétaire dans les quartiers prioritaires

Objectif 2030

Réduire de moitié (50%) le taux de pauvreté monétaire dans les quartiers prioritaires

ACTION SOCIALE ET INSERTION

En actions

Dépendants également des contextes européens et internationaux, le taux de pauvreté en France connait une tendance à la hausse depuis 2012. Cependant l'objectif de division du taux de pauvreté par 2 à l'horizon 2030 se veut être très ambitieux car il ramènerait le taux de pauvreté des quartiers QPV approximativement au taux de pauvreté de la Ville de Metz (23 %).

Bien que la majorité des compétences « politique de la ville » soient métropolitaines, la Ville possède néanmoins des leviers pour contribuer à atteindre cet objectif comme l'action sociale, l'insertion, ou l'éducation au sens large.

La labellisation du quartier de Borny en tant que Cité éducative va permettre, au travers d'un plan d'action triennal multi partenarial, de combattre les écarts de réussite constatés entre les enfants des quartiers et établissements prioritaires, et ceux du reste du territoire. La Cité éducative de Metz-Borny offrira aux enfants et aux jeunes de 3 à 25 ans (soit 4 670 jeunes), un cadre d'apprentissage et d'épanouissement renforcé, de l'enfance jusqu'à l'insertion professionnelle.

Les axes stratégiques du plan d'action pour la première année scolaire sont de :

- Renforcer la prévention du décrochage scolaire et de la prédélinquance
- Diagnostiquer et orienter les enfants ayant besoin d'un accompagnement en santé
- Renforcer l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans
- Mieux communiquer avec les familles, les parents et les rendre acteurs de la réussite de leurs enfants
- Personnaliser et enrichir le parcours des enfants par des actions sportives et culturelles

Quelques exemples d'actions menées :

Petits déjeuners offerts chaque matin dans les écoles maternelles du quartier, l'école Pergaud a été dotée d'une salle informatique, l'Ecole des Sports de la Ville intervient à Borny, un appel à participation pour des ateliers de pratiques artistiques menés par des artistes et des associations culturelles lors des vacances scolaires…

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

En actions

L'emploi et la formation sont des priorités majeures du mandat. Dans ce cadre, la Ville a vocation à assurer l'accueil et l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi messins en favorisant l'aide au retour à l'emploi et la formation. Elle gère, par ailleurs, les chantiers d'insertion et la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics.

En complément, la Ville multiplie les initiatives, en lien avec les entreprises qui s'installent sur le territoire, en proposant un accompagnement spécifique dans le cadre de l'aide au retour à l'emploi. Plusieurs événements sont également organisés tels que des informations collectives, des forums emploi, le challenge sport emploi, etc., pour faciliter les échanges entre les entreprises et les candidats.

Afin de renforcer l'offre de service (ateliers collectifs accompagnement renforcé), développer les évènements emploi (forums, salons, jobs dating), mais aussi développer les contrats « Parcours emploi compétences », l'équipe du Service emploi et insertion a été renforcée, à la fin de l'année 2021, avec le recrutement de 3 personnes. Ces moyens supplémentaires permettent notamment une présence accrue et l'accueil des demandeurs sur l'ensemble du territoire par le biais des permanences en mairies de quartier et au CCAS sur rendez-vous.

Renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations

Périmètre de l'objectif
Territoire messin

Objectif 2026

Développer les politiques d'insertion en faveur des messins

Quelques chiffres

- **283** bénéficiaires des chantiers d'insertion dont 23 postes en chantier d'insertion réservés à des personnes très éloignées de l'emploi ou bénéficiaires des minimas sociaux
- **850** personnes renseignées

Publié sur le site internet de la Ville de Metz le 02-02-2023

Renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Périmètre de l'objectif
L'objectif prend en compte les fonctions de la direction générale des services, des directions générales adjointes et des directions de pôles de la Ville de Metz

Objectif 2030

Maintenir entre 40 et 60% la part des femmes et des hommes dans les fonctions de direction de la collectivité

1/3 des fonctions de direction est occupé par des femmes (6 postes sur 18)

ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES

En actions

La Ville de Metz a adopté lors du conseil municipal du 16 décembre 2021 un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle pour la période 2021-2023. Quatre axes le composent dont celui de garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique, et notamment veiller à assurer une représentation équilibrée des emplois de responsables sur l'organigramme général et au sein de la direction générale.

Les autres axes concernent l'égalité des rémunérations, l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale, et la lutte contre les discriminations, actes de violences, harcèlements, et agissements sexistes.

SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES POUR UNE EAU DE QUALITÉ

LE RUPT DE MAD

En actions

60% de l'eau potable distribuée sur le territoire du Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) provient du Rupt-de-Mad. Depuis 2016, des pics de concentration en nitrates et produits phytosanitaires sont observés dans le cours d'eau. La réflexion collective des acteurs du territoire sur le volet agricole s'est intensifiée.

Des actions ont été engagées pour lutter contre ces pollutions : pose de sondes mesurant en continu différents paramètres dont les nitrates, mise en place d'un Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux et recrutement d'une chargée de mission dédiée à la préservation de la ressource.

Ce travail a pour but de mettre en place de nouveaux systèmes de culture plus respectueux de la ressource en eau sur le territoire du Rupt-de-Mad assortis de débouchés économiquement viables pour les agriculteurs sur le bassin versant et la métropole de Metz.

Depuis 2021, le programme de Paiements pour Services Environnementaux bénéficiant à plus de 20 agriculteurs a été mis en place aux côtés des autres actions qui se poursuivent :

- Introduction de produits dans la restauration collective (cantines, établissements de santé...)
- Valorisation de viande à l'herbe labellisée Marque Parc
- Réflexion sur l'alimentation de chaudières biomasse au miscanthus
- Diagnostics d'exploitations agricoles étudiant l'introduction de cultures à bas niveau d'impacts (BNI)
- Plus de 2 000 hectares en conversion à l'agriculture biologique
- Plus de 600 hectares remis en herbe.

Renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

TERRITOIRE EXEMPLAIRE

Périmètre de l'objectif
L'objectif concerne le territoire et fait intervenir d'autres acteurs

Objectif 2030

Viser 20% de la surface agricole convertie sur la zone de captage du Rupt de Mad

Depuis 2019, 15,3 % de la surface agricole convertie sur le bassin versant du Rupt de Mad

Publié sur le site internet de la Ville de Metz le 02-02-2023

Renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Périmètre de l'objectif
Territoire messin

Objectif 2026

26 réunions par an présidées par le Maire.

Faire une réunion de concertation avec les riverains pour chaque projet structurant

PROXIMITÉ ET INSTANCES CITOYENNES

En actions

Réunions publiques, lieu où s'exerce la démocratie directe

Chaque mois est rythmé par plusieurs temps forts, des temps de rencontres et de dialogues entre le Maire et les habitants. Lors de ces réunions publiques, chacun et chacune peut faire connaitre son opinion sur un sujet précis, être force de proposition, accéder à toutes les informations utiles et pratiques sur les actuels ou futurs aménagements dans son quartier. Cette rencontre permet aussi à tous les habitants de pouvoir exposer les doléances rencontrées dans chaque secteur. En fonction des dysfonctionnements et des problèmes relatés une réunion sur le terrain peut être organisée avec l'adjoint de quartier et les habitants de la rue concernée.

Concertation et construction de projet, quand l'aménagement urbain devient une fabrique collective des politiques publiques

La Ville de Metz a fait le choix de développer cette démarche fondée sur l'implication directe des citoyens à la prise de décision, en organisant notamment très régulièrement des réunions de concertation avec les habitants sur le terrain. À cette occasion, sont élaborés, décidés et entrepris avec les Messins et Messines des programmes d'actions, des aménagements cohérents et adaptés afin de trouver des solutions aux problèmes existants dans le quartier, notamment liés à la vitesse, à la circulation et au stationnement des véhicules. D'autres aménagements favorisant les rencontres et le vivre ensemble ont été réalisés (piste cyclable, accès aux écoles, etc).

Conseil communal consultatif (CCC) l'expertise de la société civile

Il se compose de 55 membres (28 Messines et 27 Messins) bénévoles issus de milieux socioéconomiques pluriels. Ils se répartissent en 5 collèges d'experts nommés pour toute la durée du mandat. Le CCC s'est déjà auto-saisi de sujets tels que : la démocratisation de l'accès à la culture pour les jeunes des QPV, la personne handicapée à Metz, le partage des axes de circulation entre les diverses mobilités douces (piétons, cyclistes, rollers, trottinette, etc.)

Quelques chiffres

- **13** conseils de quartier, véritables lieux d'écoute et de dialogue entre les citoyens et les élu(e)s de quartier, avec pour objectif **3** réunions/an/quartier.
- **300** propositions en termes de développement durable formulées par les **55** enfants membres du Conseil municipal des enfants

Orientation stratégique 4

DÉVELOPPER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Liens avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) :

Publié sur le site internet de la Ville de Metz le 02-02-2023

Développer des modes de production et de consommation responsables

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Périmètre de l'objectif
L'objectif concerne uniquement les déchets collectés par le Pôle propreté urbaine de la Ville (dépôts sauvages et apports de déchets sur le site de transit des déchets).

Les autres déchets collectés sont de la compétence de l'Eurométropole

Objectif 2030

Maintenir à plus de 90% la valorisation des déchets collectés par le Pôle propreté urbaine

Taux actuel : 95%

GESTION DES DÉCHETS ET PROPRETÉ

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En actions

Le nettoiement du domaine public est essentiel pour la qualité de vie et l'attractivité, mais néanmoins insuffisant au regard de la quantité de déchets collectés dans l'espace public.

L'information, l'éducation et la sensibilisation sont des moyens d'action récurrents de la Ville pour faire prendre conscience à l'usager qu'il est un maillon essentiel de la propreté et de la gestion maîtrisée des déchets. Par son civisme, il détient une grande responsabilité quant à la propreté de son environnement.

Parmi les évènements phares de communication et de sensibilisation, la semaine de la propreté propose, dans tous les quartiers messins, des ateliers, des opérations de nettoyage participatif, ainsi qu'une grande fête de la propreté avec de nombreux stands et animations. Depuis 2021, la Ville participe à nouveau à la journée mondiale du nettoyage de notre planète, le « World CleanUp Day » en organisant des opérations de nettoyage participatif avec des habitants volontaires.

Quelques chiffres

- **95%** des déchets collectés sur la voie publique ont été valorisés par type de déchets sur les **3 493** tonnes de déchets prélevées sur la voie publique.
- **902** tonnes de feuilles mortes issues du nettoyage des voiries sont valorisées en compost
- **1 006** tonnes de déchets de balayage mécanique de voirie valorisées en soubassements routiers pour les sables, en compost pour la fraction organique, et énergétiquement pour les déchets résiduels

CONSOMMATION D'EAU

En actions

En plus de la lutte contre le gaspillage d'eau, la municipalité a souhaité mettre en place une stratégie autour des enjeux de l'infiltration des eaux pluviales dans les sols. Elles sont nécessaires pour recharger les nappes phréatiques dont dépend l'alimentation en eau potable de la Ville et de l'Eurométropole de Metz.

Un CTEC (Contrat Territorial Eau et Climat) a formalisé un partenariat financier sur 3 ans entre l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) et les porteurs de projets du territoire métropolitain en l'occurrence, la Ville, l'Eurométropole de Metz, Haganis et la Régie de l'Eau de Metz Métropole.

4 volets feront l'objet d'actions dans ce cadre :

1. La végétalisation et la désimperméabilisation des cours d'écoles sur au moins 30% des surfaces
2. La sensibilisation des scolaires dans le cadre de la végétalisation et la désimperméabilisation des cours d'écoles
3. La gestion intégrée des eaux pluviales dans le cadre de projets d'aménagement urbains (îlots Cassin II, ZAC Desvallières, Ranconval, quartier Outre-Seille, places, parkings, etc.)
4. Les actions de renforcement de la trame verte urbaine (plantations, sensibilisation des services)

Suivi du rendement d'eau potable

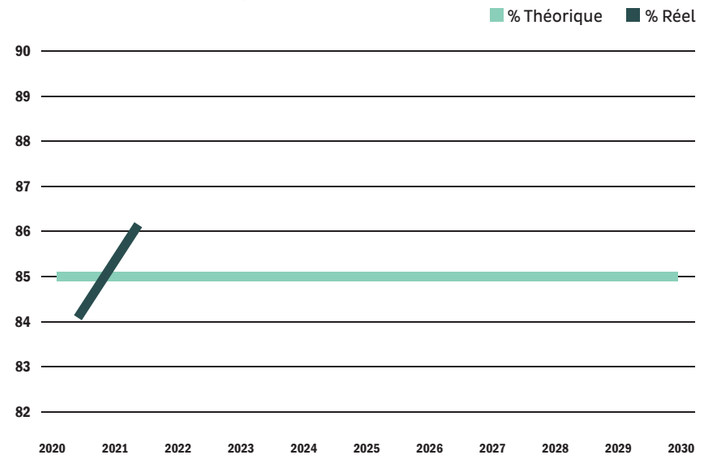

Développer des modes de production et de consommation responsables

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Périmètre de l'objectif
L'objectif concerne le réseau d'eau potable de la Ville de Metz

Objectif 2030

Atteindre et maintenir 85% de rendement d'eau potable d'ici 2030

86,1% de rendement de distribution de l'eau potable à Metz en 2021

Publié sur le site internet de la Ville de Metz le 02-02-2023

Développer des modes de production et de consommation responsables

Périmètre de l'objectif
L'objectif concerne les menus distribués dans les cantines scolaires municipales. L'objectif est visé en additionnant les parts d'origine bio + HVE + locales + équitables

Objectif 2026

Viser 70% de denrées dans les menus des cantines scolaires d'origine bio et/ou à haute valeur environnementale (HVE) et/ou locale et/ou équitable et/ou avec des labels de qualité ou de bien-être animal

Objectif 2030

Viser 100% de denrées dans les menus des cantines scolaires d'origine bio et/ou à haute valeur environnementale (HVE) et/ou locale et/ou équitable et/ou avec des labels de qualité ou de bien-être animal

Taux actuel : 50.12%

COLLECTIVITÉ RESPONSABLE

1/ ALIMENTATION DURABLE

En actions

L'un des autres enjeux d'une alimentation durable et responsable au sein des établissements de restauration collective réside dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

De nombreuses actions sont mises en place :

Des tables de tri des déchets et des « gachimètres » pour le pain sont installés progressivement dans tous les restaurants pour sensibiliser les enfants à la nourriture qu'ils ne consomment pas. Les tables de tri permettent également de recycler les denrées (compost par exemple).

Ces équipements vont également permettre à la Ville de calculer plus finement ce gaspillage : par composante du repas, par menu, par âge et par restaurant.

- Le système de petite faim/grande faim, pour inciter les enfants à gérer leur quantité de nourriture
- La redistribution à la banque alimentaire pour les barquettes non entamées et non réchauffées
- La réalisation de mesures sur le gaspillage dans l'ensemble des restaurants scolaires afin de déceler les différences entre ces derniers en matière de gâchis alimentaire
- L'accompagnement des maternelles par les ATSEM afin de les inciter à goûter les aliments
- La mise en place prochaine du choix du repas sans viande ou classique et la réservation une semaine avant pour une meilleure gestion des quantités produites.

Quelques chiffres

■ **50,12%** des achats de denrées dans les menus des restaurants scolaires sont d'origines durables (bio/local/équitable/labels de qualité/bien-être animal)
■ **25%** d'entre eux sont des produits bio, **34%** des produits sont labellisés au sens de la loi Egalim (Label rouge, Appellation d'Origine Protégée, Indication Géographique Protégée, label Pêche durable ou label bleu MSC, Haute Valeur Environnementale), et **35%** des produits sont des produits locaux.

2/ ACHATS RESPONSABLES

En actions

La commande publique qui représente 10 % du PIB national (200 milliards d'euros/an) est un levier économique majeur. Elle a ainsi été complètement intégrée dans le plan de relance déployé en réponse à la crise sanitaire.

De même, elle est appelée à jouer un rôle fondamental pour accompagner les transitions écologiques et sociales en poursuivant des objectifs inclusifs et de développement durable.

Tout récemment, une inflation réglementaire sans précédent a été constatée : loi AGEC, loi Egalim, et dernièrement loi Climat et résilience qui inclut plusieurs mesures destinées à mieux prendre en compte le développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique.

La ville de Metz s'inscrit pleinement dans les objectifs fixés et s'engage dans la mise en œuvre des outils nécessaires pour y parvenir :

- L'amélioration du processus de recensement de ses besoins afin de mieux anticiper les achats et prendre en compte la dimension sociale et environnementale
- La mise à jour du guide des achats durables associant les acheteurs de la collectivité et les sensibilisant à ces enjeux
- La prise en compte des entreprises de l'économie sociales et solidaires

L'objectif est de déployer une vraie politique d'achats responsables raisonnée et adaptée au territoire, avec l'ambition affichée d'adopter un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

Développer des modes de production et de consommation responsables

Périmètre de l'objectif
L'objectif concerne les marchés publics passés par la ville pour des prescriptions environnementales et/ou clauses sociales. L'objectif est visé en additionnant les parts de prescriptions environnementales et clauses sociales des différents marchés

Objectif 2026

100 % de l'ensemble des marchés de la Ville intégrant des prescriptions environnementales et/ou clauses sociales

29,5% des marchés publics messins intègrent une clause sociale et/ou environnementale

Quelques chiffres

■ **21,6%** des marchés publics messins intègrent des critères environnementaux
■ **9,5%** des marchés publics messins comportent des clauses sociales

Publié sur le site internet de la Ville de Metz le 02-02-2023

Développer des modes de production et de consommation responsables

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Périmètre de l'objectif
L'objectif concerne les évènements organisés et accueillis par la Ville de Metz ayant une approche éco-responsable (affichage d'engagements concrets sur les déchets, l'énergie, l'accessibilité universelle, l'eau, l'alimentation...)

Objectif 2026

75% des manifestations organisées par la Ville avec des engagements écoresponsables

Objectif 2030

100% de manifestations organisées par la Ville avec des engagements écoresponsables

3/ ÉCO-MANIFESTATIONS

En actions

Pour atteindre l'objectif fixé, la Ville a formalisé un accompagnement par l'association Eco-Manifestations d'Alsace (EMA). Au regard du nombre de manifestations organisées ou coorganisées par la Ville (une trentaine d'évènements par an), et de leur fréquentation (de quelques dizaines à plusieurs milliers de participants), la Ville a décidé de faire labelliser ses manifestations « phares » comme les fêtes de la mirabelle, Constellations, les marchés de Noël, Macellum... Une douzaine d'évènements bénéficieront ainsi d'un accompagnement par EMA pour le diagnostic, les engagements et la labellisation.

La vingtaine d'autres manifestations suivra les recommandations d'un référentiel d'engagements à respecter mais sans passer par une labellisation par EMA. L'accompagnement se fera en interne ; et débutera par une demi-journée de formation à destination des agents qui organisent des évènements afin qu'ils puissent s'approprier le référentiel d'engagements.

- La fête de l'écologie organisée aux Récollets a été la première manifestation labellisée par l'association Éco-Manifestations Alsace (EMA) dans le cadre du projet Eco-Manifestations Réseau Grand Est (EMeRGE), soutenu par la Région Grand Est et l'ADEME.
- Les fêtes de la mirabelle ont été la 2e manifestation engagée dans la démarche.
- Pour la 6ème année consécutive, Metz Plage a obtenu le label "Développement durable - le sport s'engage" - niveau argent délivré par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Depuis le 1er juillet 2021, les Frigos, nouveau lieu culturel alternatif et solidaire, ont ouverts dans le cadre réhabilité des anciens entrepôts frigorifiques militaires à Metz.

Porté par la Compagnie Deracinemoa, en collaboration avec la Ville de Metz, cet espace patrimonial va progressivement devenir un lieu de l'innovation sociale, ouvert aux acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire (ESS), et aux associations locales.

Les 5 cellules, actuellement en travaux de mise aux normes, accueilleront à terme des acteurs de l'ESS.

Ouvert de mai à septembre, du mercredi au dimanche, les Frigos se veulent également un lieu festif de rencontre entre les différents publics fréquentant le site grâce à une programmation éclectique où guiguette, produits locaux, animations associatives et concerts se succèdent depuis 2 ans.

Spectacle jeune public les mercredis après-midi durant la période scolaire, mais aussi ateliers de construction d'hôtels à insectes, de nichoirs, de bacs à aromate,... Plus de 50 actions associatives, des marchés responsables, plus d'une cinquantaine de partenaires

Développer des modes de production et de consommation responsables

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

TERRITOIRE EXEMPLAIRE

Objectif 2026 2030

Mettre en place une politique d'accompagnement des structures d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et d'Economie Circulaire qui souhaitent s'implanter sur le territoire messin

Publié sur le site internet de la Ville de Metz le 02-02-2023

Développer des modes de production et de consommation responsables

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Périmètre de l'objectif
Territoire messin

Objectif 2026

100 nouvelles parcelles de jardins familiaux

Objectif 2030

200 nouvelles parcelles de jardins familiaux

Année de référence :
744 parcelles de jardins familiaux

CONSOMMATION RESPONSABLE

La Ville de Metz entretient et met à disposition des messins, sous conditions, des jardins familiaux répartis sur 24 sites dans 8 quartiers. Ces jardins familiaux dédiés à la culture potagère permettant un accès à une nourriture bon marché et de qualité aux familles bénéficiaires.

Également espaces de nature, de rencontres, de partage et de solidarité, ils ont d'ailleurs fait l'objet d'une exposition « Ouvriers de la nature » - Visages et paysages des jardins familiaux de Metz ».

En actions

Amélioration de l'éolienne des jardins Ile de Seille avec l'ajout d'une pompe à énergie solaire.
Formation de jardiniers volontaires et de contrôleurs au compostage sur 2 sites de jardins.
Achat de 50 récupérateurs d'eau.

Initiative

La commission Nature et Environnement du Conseil municipal des enfants a souhaité créer un jardin partagé au centre social Petit Bois à Borny, afin qu'il soit utilisé par les écoles environnantes, les centres aérés, ou encore pour réaliser des ateliers de jardinage avec les personnes âgées. La Ville a d'ores et déjà fourni les bacs de plantation et de végétaux ; les plantations de fruitiers à venir seront accompagnées d'animations par l'association CPN Coquelicots.

Quelques chiffres

- Tendance de l'objectif en **2022** : plus d'une quarantaine de parcelles en plus
- **26** parcelles créées dans le cadre de l'aménagement du nouveau site de jardins familiaux du Fort des Bordes à Borny
- **21** jardins partagés dont certains ont été équipés récemment de récupérateurs d'eau
- **8** sites de compostage à Metz

Orientation stratégique 5

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

Liens avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) :

Publié sur le site internet de la Ville de Metz le 02-02-2023

Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Périmètre de l'objectif
L'objectif concerne la plantation d'arbres et arbustes à Metz

Objectif 2026

60 000 arbres et arbustes plantés

Objectif 2030

100 000 arbres et arbustes plantés

Environ 15 000 arbres et arbustes plantés depuis l'hiver 2020/2021

RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ET CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

En actions

Dans le cadre des aménagements complémentaires du parc du Sansonnet, la première plantation sur le territoire messin d'une forêt urbaine suivant la méthode MIYAWAKI* a été réalisée** : « des forêts locales par des arbres locaux » pour rendre la forêt plus résiliente et plus forte face au réchauffement climatique. Les plants seront surveillés et entretenus les deux premières années puis la forêt sera autonome.

Plantations d'arbres dans les quartiers par saison :

- Pour l'hiver 2020-2021 : 2 700 arbres
- Pour l'hiver 2021-2022 : 1 078 arbres
- Plantation de la forêt urbaine du parc du Sansonnet sur 1 000m²
- Octobre 2021 : 3 000 arbres/arbustes plantés
- Début de la plantation de la forêt urbaine Devant-les-Ponts sur 2 651m²
- Mars 2022 : 8 110 arbres et arbustes
- Divers chantiers de déminéralisation :
- Terre-plein central Place Mazelle, jardin Boufflers, Esplanade, rue de Toul, square Amos...

Perspectives
Le réaménagement de la rue de la Chèvre

* Le Dr Akira Miyawaki est un spécialiste mondial de la restauration d'une végétation naturelle sur des sols dégradés, industriels, urbains ou péri-urbains. Sa méthode de reconstitution « de forêts indigènes par des arbres indigènes » produit un espace forestier riche, dense et efficacement protecteur en 20 à 30 ans.

**Par la SAREMM, en partenariat avec les associations MOTRIS, 10 000 arbres/10 000 enfants, URBAN FOREST REFOREST ACTION, les étudiants de GEORGIA TECH Lorraine, la MJC des 4 Bornes, les enfants de l'école des 4 Bornes et les volontaires du quartier.

PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

En actions

La Ville de Metz et son Pôle propreté urbaine ont décroché la 5e étoile du label « Ville éco-propre », la plus haute distinction décernée par l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine, ainsi que la double certification ISO 9001 et ISO 14001 décernée par l'AFNOR. L'occasion de rappeler également les certifications ISO 14001 du Pôle parcs, jardins & espaces naturels et du Pôle bâtiments & logistique technique, et de saluer les démarches de systèmes de management environnemental de ces pôles.

Perspectives
Poursuite de la démarche d'amélioration engagée dans le cadre de la Responsabilité Sociétale de la Ville de Metz, en collaborant notamment avec d'autres collectivités de taille équivalente pour permettre une progression conjointe en coopérant autour d'indicateurs communs.

Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Périmètre de l'objectif
L'objectif concerne les services de la ville certifiés ISO. L'enjeu de ces démarches est, entre autres, de prévenir et de maîtriser les risques potentiels de pollution des activités municipales sur les milieux naturels et sur l'environnement.

Objectif 2030

Maintenir les certifications environnementales ISO pour les services techniques de la Ville

Publié sur le site internet de la Ville de Metz le 02-02-2023

Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Périmètre de l'objectif
Territoire messin

Objectif 2026

Déployer une politique sur la place de l'animal dans la Ville

PLACE DE L'ANIMAL DANS LA VILLE

En actions

La Ville de Metz souhaite améliorer les conditions de vie de l'animal en ville, tout en développant un esprit de cohabitation apaisée avec les habitants.

Columbidés, corvidés et étourneaux

Une étude ornithologique de ces populations d'oiseaux, en lien avec AERHO (l'Association Espaces de Rencontres entre les Hommes et les Oiseaux) a permis l'élaboration d'une stratégie et d'un programme d'actions visant à réduire les nuisances de ces espèces, tout en développant des liens sociaux autour de la place de l'animal dans la ville.

Populations félines errantes

Des opérations de régulation des populations félines errantes ont abouti à 2 campagnes d'identification et de stérilisation de 81 chats, avec l'aide de trois associations de protection animale, à savoir Enfermés Dehors, Mon ami le Chat et SOS Moustaches.

202 nichoirs et 3 passages à faune

Plusieurs dispositifs ont été installés afin de préserver et développer la faune locale. Sur la base d'une étude menée en partenariat avec l'AGURAM, 3 écuroducs ont été installés pour permettre aux écureuils et à la faune arboricole de se déplacer d'un espace naturel à un autre en toute sécurité grâce à ce passage aérien au-dessus de la voie routière. Avec le soutien de la LPO Moselle, un ancien nichoir à faucon pèlerin situé sur le clocher de l'église de l'Immaculée Conception de Metz Queuleu a été remplacé. Une opération réussie puisqu'une première reproduction a été constatée avec la naissance de quatre jeunes fauconneaux.

Éco-pâturage

Afin de supprimer les déchets de tonte tout en procurant un environnement agréable pour les usagers et en donnant une dimension sociale aux espaces verts par l'attrait des animaux : trois vaches Highlands ont été accueillies le long de la Moselle près du plan d'eau, ainsi que des brebis accompagnées d'ânes dans les Jardins Jean-Marie PELT et autres parcelles dans les quartiers Devant-les-Ponts et Magny.

SENSIBILISATION À LA NATURE EN VILLE

Zoom sur le coin de nature de l'école les Sources

56 enfants (30 de moyenne section et 26 de grande section) ont participé au coin de nature de leur école. Le thème choisi par les enfants était l'alimentation. Avec l'aide de l'association CPN Les Coquelicots, les élèves ont installé un espace potager (haricots, courges, etc.) dans des bacs en bois, un observatoire de la biodiversité avec des plantes odoriférantes dans des bacs installés dans la cour de l'école.

Zoom sur le coin de nature de l'école de la Seille

Les 64 enfants de 6 classes de CP ont choisi 2 thèmes : les animaux avec la fabrication de nichoirs à oiseaux, nichoirs à chauve-souris, abris à coccinelles, abri à papillons, la fabrication de mangeoires et l'installation d'un écuroduc, et les jeux et parcours naturels avec la mise en place de poutres, d'une mini-balançoire, et troncs d'arbre.

Quelques chiffres

- **11** coins de Nature depuis la mise en place du dispositif

Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Périmètre de l'objectif
L'objectif concerne les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Metz

Objectif 2026

42% des écoles disposent d'un Coin de Nature et/ ou d'un coin de jardin et/ ou d'un potager

Objectif 2030

50% des écoles disposent d'un Coin de Nature et/ ou d'un coin de jardin et/ ou d'un potager

Suivi de l'objectif 1ère année : 17%

Publié sur le site internet de la Ville de Metz le 02-02-2023

GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'environnement et de la maitrise de l'énergie
Afnor : Association française de normalisation
Alec du pays messin : Agence locale de l'énergie et du climat du pays messin
BBC : Bâtiment basse consommation
BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi
CALM : Centre d'amélioration du logement de la Moselle
CCAS : Centre communal d'action sociale
CCC : Conseil communal consultatif
CEE : Certificats d'économie d'énergie
CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CLS : Contrat local de santé
CPN Les coquelicots : Connaître et protéger la nature Les coquelicots
EAJE : Etablissement d'accueil du jeune enfant
EEDD : Education à l'environnement et au développement durable
EMeRGE : Eco-Manifestations Réseau Grand-Est
ESS : Economie sociale et solidaire
FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
GES : Gaz à effet de serre
GWh : Gigawatt par heure
GUSP : Gestion urbaine et sociale de proximité
HQE : Haute qualité environnementale
HVE : Haute valeur environnementale
IPP : Incapacité permanente partielle
IRVE : Infrastructure de recharge pour véhicules électriques
ISO : Organisation internationale de normalisation
MJC : Maison de la jeunesse et de la culture
ODD : Objectifs de développement durable
ONU : Organisation des nations unies
OPAH : Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat
PAT : Plan alimentaire territorial
PCAET : Plan climat air énergie territorial
PEdT : Projet éducatif territorial
PDA : Plan de déplacements d'administration
PDU : Plan de déplacements urbains
PSE : Paiement pour services environnementaux
QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville
RQTH : Reconnaissance qualité travailleur handicapé
RSO : Responsabilité sociétale des organisations
SARE : Service d'accompagnement à la rénovation énergétique
SERM : Syndicat des eaux de la région messine
SESAME : Services écosystémiques rendus par les arbres modulés selon l'essence
TAMM : Transports de l'agglomération de Metz Métropole
TCO2 ou TeqCO2 : Tonne équivalent CO2
TVB : Trame verte et bleue
UEM : Usine d'électricité de Metz
UNEP : Union nationale des entrepreneurs du paysage
VL : Véhicule léger
ZAC : Zone d'aménagement concertée

Notes

Publié sur le site internet de la Ville de Metz le 02-02-2023

Publié sur le site internet de la Ville de Metz le 02-02-2023

CONCEPTION
Mission transition écologique
et solidaire / Ville de Metz
RÉALISATION
Communication interne / Ville de Metz
PHOTOS ET ILLUSTRATIONS
Photographe / Ville de Metz
IMPRESSION
Reprographie / Ville de Metz

Brochure imprimée sur du papier labéllisé FSC Mixte. La labélisation FSC Mixte du papier garantit une fabrication à partir de matières recyclées et de fibres de bois issues de forêts gérées de manière responsable.